

Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

ÉVÉNEMENT

Le 5e Boxing Day des avocats p.8

COLLECTIVITÉS

Prix écoresponsable pour Cannes p.9

DERNIÈRE PAGE

Doisneau, classique et en couleur, à Nice



UJA DE NICE

Romain Vallier nouveau président

UJA DE NICE : La jeunesse comme ligne directrice pour 2024

Me Romain Vallier, élu président de l'association des jeunes avocats niçois, entend justement consacrer son action à la jeunesse. Deux objectifs : promotion de la profession auprès des jeunes et défense des droits de l'enfant.

Pourquoi avoir voulu être président de l'UJA ?

- Cela fait déjà trois ans que je suis à l'UJA, j'y suis depuis que j'ai prêté serment. C'est une continuité tout simplement et cela s'est fait assez naturellement. Au départ je suis entré par l'intermédiaire de Xavier Fruton, lorsqu'il était président. Il m'a très gentiment proposé d'adhérer à l'association, ce que j'ai accepté. Puis je suis resté avec Magali Gilly et le récent président, Benjamin Ollié. J'ai occupé plusieurs postes à l'UJA : de la veille, au départ, puis je me suis occupé de formation. Cette année, c'était le secrétariat et la communication. Nous étions dans une période de renouvellement du bureau et nous repartons avec une nouvelle équipe. 90 % du bureau est tout nouveau. L'objectif était également d'avoir un bureau consolidé, ce qui permet de mieux répartir les tâches, car chacun a ses activités à côté. Les membres du bureau (cf. encadré page 3) sont des jeunes qui viennent de prêter serment ou qui ont deux ou trois années de barre, auxquels viennent se greffer d'anciens du bureau, qui connaissent bien l'association : Magali Gilly, qui est la marraine, et que je remercie infiniment pour ses précieux conseils, Xavier Fruton, qui est parain, et Hubert Zouatcham, qui est ambassadeur aux relations internationales. J'ai voulu des jeunes et des anciens, mais aussi des gens qui sont indépendants et des gens qui sont en collaboration, des gens qui font du droit privé et des gens qui font du droit des affaires. Mes vice-présidents sont Manon Beury, qui saura très bien représenter les jeunes au sein du Barreau, et Pierre Dini, en qui j'ai une confiance totale.

Quel bilan faites-vous de l'année 2023 ?

- Les actions sur les éléments classiques de l'UJA ont été bien menées, et je salue la présidence de Benjamin Ollié : les formations, l'événementiel et la représentation des jeunes avocats. Il y a également eu le concours d'éloquence avec le TJ de Nice et le CDAD, que nous allons renouveler en 2024, et les actions menées à la caserne Auvare, dans une action concertée avec l'Ordre, pour le contrôle de la salubrité des locaux par rapport aux détenus. Nous nous sommes joints à l'action auprès du Tribunal administratif (qui a contraint le ministre de l'Intérieur à agir pour améliorer les conditions des personnes gardées à vue dans ce commissariat de Nice, NDLR). Nous avons aussi organisé le débat pour l'élection du bâtonnat 2024-2025. Cela s'est très bien passé, avec un débat qui a duré plus de deux heures. Nous avons eu de très bonnes relations, de confiance, avec Adrien Verrier, Bâtonnier, qui m'a formé avec énormément



©S.G

de bienveillance et que je remercie, et Cécile Schwal, Vice-Bâtonnier. Désormais nous préparons l'année qui vient, avec les futurs Bâtonnier et Vice-Bâtonnier, Emmanuel Brancaleoni et Valérie Serra, avec qui nous avons déjà eu de très bons échanges, et à qui nous laisserons toute leur place pour s'exprimer auprès des jeunes à chaque occasion.

Quels sont les projets pour 2024 ?

- Beaucoup de choses sont prévues. Pour cette année je voudrais fixer une ligne directrice, avoir une thématique que l'on retienne à l'issue du mandat. Et c'est une impulsion que j'aimerais lancer pour la suite. La trame, cette année, c'est la jeunesse, sous un angle juridique : assurer à la fois la promotion de la profession d'avocat auprès des jeunes et la défense des droits de l'enfant. C'est une thématique qui est prégnante au TJ de Nice car il y a de plus en plus de violences intrafamiliales sur les enfants. Nous étions déjà impliqués dans cette thématique, avec le concours d'éloquence (à destination des lycéens), la formation sur l'AEMO (Action éducative en milieu ouvert) et la collecte des jouets pour le Palais Rusca. Nous allons désormais insuffler cette thématique dans toutes les activités de l'UJA. Pour le reste, nous allons faire de nouveaux formats de soirées, ce ne seront plus uniquement des cocktails ou des soirées apéro. Et il y aura de nouvelles thématiques pour les formations, par exemple en droit des affaires. Pour la partie post-formation, nous réfléchissons à un système de podcasts pour écouter ou réécouter les formations.

Quel regard portez-vous sur la profession d'avocat ?

- La profession est à la croisée des chemins et doit évoluer avec son temps, tout en préservant son socle, et notamment la déontologie. D'abord, au plan national, il y a de grandes disparités territoriales. Ensuite il y a plusieurs menaces, avec l'intelligence artificielle et des concurrents, que l'on peut qualifier de para-juridiques, essentiellement des entreprises privées, avec la question du legal privilege. Enfin, pour les jeunes confrères, il y a un problème de transmission des compétences et des pratiques. C'est un problème dont on ne parle pas suffisamment. D'un côté, beaucoup de jeunes veulent s'installer seuls et c'est très bien mais il y a des contraintes, budgétaires notamment, et de l'autre, des avocats ont des difficultés à trouver des collaborateurs car il y a une certaine volatilité. Il y a un équilibre à trouver entre la collaboration et l'installation. Il faut savoir que quand on est à son compte, il y a une vraie pratique managériale à avoir. Personnellement, une bonne partie de mon temps est dédiée à de l'administratif, de la gestion et de la relation-client. Autant d'efforts à déployer que le justiciable ou les collaborateurs ne peuvent totalement percevoir. C'est une dimension que l'on ne met pas assez en avant et nous allons justement en parler lors de la journée d'intégration en janvier car les jeunes avocats ne sont pas suffisamment formés en amont.

Sébastien GUINÉ

LE PÉNAL, la politique et le spatial

Romain Vallier a prêté serment il y a trois ans, après une thèse de cinq ans consacrée à la RSE, sur la conformité environnementale des entreprises. Il a débuté en tant qu'avocat auprès d'Adrien Verrier, célèbre pénaliste du Barreau de Nice, et a conservé cette spécialité en s'installant, même s'il fait également du droit de la famille et du travail. Pour lui, le

pénal est la matière « *la plus intéressante parce que c'est la plus humaine. Le droit pénal de la presse, par exemple, c'est passionnant et on peut y trouver de beaux dossiers, surtout s'il y a de la politique dedans !* ». Il prévient que « *pour faire du pénal, il faut avoir un caractère bien spécifique. C'est un contentieux particulier avec une clientèle particulière. Cela peut poser des*

questions d'organisation personnelle car il faut être très disponible, et prudent. Une garde à vue peut arriver à n'importe quel moment », confie-t-il. « *Pour ce qui est de l'éthique, je pars du principe que tout le monde a le droit à un avocat. Faire du pénal, cela rend très pragmatique. Cela réveille pourrait-on dire. En tout cas, on est bien au courant des réalités du quotidien !* ». Ce qui lui plaît également dans cette branche c'est qu'il y a « *toujours quelque chose à dire au pénal. Même quand tout va contre le client, il peut y avoir une nullité de procédure, une explication que personne n'a vue...* ». Il se réserve le droit de dire non pour une seule thématique : le terrorisme. S'il est aujourd'hui avocat, sa carrière aurait pu prendre un autre tour. Ce passionné de politique a - depuis l'enfance - longtemps regardé du côté de Sciences Po. Il a finalement suivi la voie du droit, qui lui a semblé plus locale et « *plus concrète* », avec des métiers bien ciblés. Mais il est resté un grand amateur de débats politiques, de plus en plus à l'échelle locale. Et pour ce qui est de faire de la politique un jour, il avoue qu'il y réfléchira sérieusement « *si opportunité il y a, sans hésiter* ». La politique n'est pas sa seule passion à côté du pénal. Il en a une autre, qui le suit également depuis l'enfance : l'astrophysique. « *J'adore les débats scientifiques. L'astrobiologie, l'exploration spatiale, la science-fiction* ».



©S.G

Sébastien GUINÉ

LE NOUVEAU BUREAU DE L'UJA NICE

La composition du bureau pour 2024 à l'issue de l'assemblée générale des adhérents le 15 décembre :

Président : **Romain VALLIER**

Vice-Président : **Pierre DINI**

Vice-Président : **Manon BEAURY**

Trésorier : **Gregory FUSTER**

Adjoint trésorier : **Yasser ZAÏTER**

Secrétaire général : **Maxime CALDONAZZO**

Secrétaire général adjoint : **Guillaume NATALI**

Délégué formation : **Wissem WAOUAJRA**

Délégué événementiel : **Pierre LAVIE**

Délégué communication : **Clotilde MALINCONI**

Délégué partenariat : **Marie ORSAT**

Délégué partenariat adjoint : **Elodie NESA**

Délégué veille : **Lylia MOSTEFAOUI**

Présidente commission formation : **Loubna IBDIH**

Présidente commission événement : **Florence JEAN**

Délégué FNUJA : **Benjamin OLLIE**

Magali GILLY : Marraine

Xavier FRUTON : Parrain

Hubert ZOUATCHAM : Ambassadeur aux relations internationales



©V.N

>> La gazette <<

Le CNB a élu ses représentants pour les trois ans à venir

L'ancienne bâtonnière du Barreau de Paris, **Julie Couturier**, spécialiste des procédures civiles, a été élue présidente du Conseil National des Barreaux et prendra ses fonctions en janvier pour un mandat de trois ans. Dans son bureau, elle pourra compter sur **Jean-Raphaël Fernandez**, ancien bâtonnier de Marseille, élu président de la Conférence des bâtonniers. L'Azuréen **Roland Rodriguez**, ancien bâtonnier de Grasse, a été élu président de la commission « Règles et usages » du CNB. Nos félicitations.

Commission mixte paritaire : mode d'emploi

Quand un texte présenté à l'Assemblée et au Sénat n'a pas été voté de façon identique dans les deux chambres, le Premier ministre et les présidents des deux assemblées peuvent convoquer une commission mixte paritaire composée de sept députés et sept sénateurs. Les parlementaires de toutes sensibilités, proportionnellement à leur poids politique dans chaque chambre, se réunissent à huis clos alors pour tenter de s'accorder sur l'écriture d'un texte commun.

S'il y a accord, le texte revient dans les deux chambres pour être à nouveau soumis au vote des députés et sénateurs qui ne peuvent plus déposer d'amendement, sauf accord du gouvernement. Sans accord, le texte sera alors débattu à nouveau dans les deux assemblées.



©DR

Julie Couturier, nouvelle présidente du CNB.

Maître Christian Boitel relaxé

Le tribunal correctionnel de Nice a relaxé, la semaine dernière, Maître Christian Boitel, avocat niçois retraité depuis 2014, pour « *délit insuffisamment caractérisé* ». Il lui était reproché une attestation suspecte dans un dossier immobilier.

Cours criminelles départementales validées

Expérimentées dans treize départements, les cours criminelles départementales prévues dans la loi du 22 décembre 2021 sont désormais étendues à tout le territoire. Elles ont été « validées » par le Conseil Constitutionnel. Composées de cinq magistrats, elles ont à



©JMC

Roland Rodriguez (Grasse).

connaître de crimes dont les peines peuvent atteindre 20 ans d'emprisonnement. Attachés à l'oralité des débats et aux jurys populaires, les instances représentatives des avocats sont opposées à ces nouvelles cours criminelles.

La Faculté de Droit et Science politique représentée à Doha

L'Institut de la Paix et du Développement d'Université Côte d'Azur et le LADIE (Laboratoire de Droit International et Européen) ont participé à la COP 28 de Dubaï. Ces deux structures étaient représentées par le professeur **Jean-Christophe Martin**, titulaire de la chaire UNESCO « Paix et développement par le droit ».

>> Côté finances <<

Electricité : fin annoncée du bouclier tarifaire

Conséquence de la hausse de production par EDF et de la baisse (relative) du prix du gaz, le gouvernement souhaite arrêter le bouclier tarifaire de l'électricité pour les ménages à la mi-2024, selon **Agnès Pannier Runacher**, ministre de la Transition énergétique. Elle a précisé qu'il sera maintenu jusqu'à ce que le Kw/heure atteigne « *un prix raisonnable* ». Les tarifs de l'électricité ont été augmentés de +15 % en février dernier. Avec la fin du bouclier, l'État devrait économiser 16 milliards.

Leasing social pour les voitures électriques

Quelque 25 000 dossiers seulement seront retenus en 2024 pour la location d'autos électriques à 100 euros par mois, offre réservée aux Français les plus modestes. Ces véhicules bénéficieront d'une prime allant jusqu'à 13 000 euros. La plateforme gouvernementale **mon-leasing-électrique.gouv.fr** sera ouverte pour les candidats le 1^{er} janvier.

La Cour des Comptes appelle l'État à rationaliser son parc immobilier

La Cour des Comptes appelle à rationaliser le parc immobilier de l'État qui compte



©DR

quelque 192 500 bâtiments, lesquels coûtent très cher à entretenir. Le gouvernement a déjà prévu d'abaisser le 25 % la surface des bureaux mis à la disposition de ses fonctionnaires, surface qui passerait de 24 à 16 mètres carrés par agent après la réforme. Pas suffisant, disent les juges financiers, qui pointent une « *absence de stratégie* » et qui, sans doute, espèrent en secret que l'on ne réduira pas la taille de leurs locaux...

Bourse de Paris : le CAC 40 bat son record

À la Bourse de Paris, le CAC 40 a franchi pour la première fois hier matin les 7 580 points, nouveau record depuis celui du 21 avril dernier à 7 577 points. Depuis le 1^{er} janvier, l'indice s'est apprécié de +16,90 %, soit deux fois plus que l'inflation. Les actionnaires vont être contents de cette performance. L'indice qui regroupe les 40 plus grosses capitalisations françaises va être adapté, avec le retour de Vivendi le 18 décembre qui réintègre le top des groupes tricolores après l'achat du groupe Lagardère.

Mutuelles : coup de fièvre prévisible sur les tarifs l'an prochain

De 8 à 10 % d'augmentation sur les tarifs des mutuelles début 2024 : c'est l'estimation - non encore confirmée par la profession - qui circule actuellement et fait voir rouge le ministre de la Santé, **Aurélien Rousseau**. Celui-ci trouverait « *logique* » une progression de 4 à 5 % pour tenir compte de l'inflation mais pas au-delà car cela ferait perdre du pouvoir d'achat aux Français. Les mutuelles dénoncent de leur côté le déremboursement des soins dentaires par la CPAM qui ne prend plus en charge que 60 % au lieu de 70 % de la nomenclature.

PRIME DE PARTAGE : Qui peut en bénéficier, quels sont ses avantages ?

Afin de soutenir le pouvoir d'achat et protéger le niveau de vie des Français, le Gouvernement a mis en place la prime de partage de la valeur. Cela consiste, pour les employeurs, à verser aux salariés une prime exonérée de cotisations et contributions sociales.

Toutes les entreprises sont-elles concernées ? Comment mettre en place ce dispositif ? L'éclairage de Bercy.

La prime de partage de la valeur a été instituée par la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat. Elle permet aux employeurs de verser à leurs salariés une prime exonérée de toutes cotisations sociales, ainsi que des autres taxes, contributions et participations dues sur le salaire. Ce dispositif est facultatif.

Le versement d'une prime de partage peut être effectué quel que soit l'effectif salarié de l'entreprise. Plus spécifiquement, elle peut être versée par les employeurs suivants (article L3311-1 du code du travail) : tous les employeurs de droit privé, y compris les travailleurs indépendants (artisans, commerçants, exploitants agricoles, professions libérales), les mutuelles, les associations ou les fondations, les syndicats. Mais aussi par les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics administratifs (EPA) lorsqu'ils emploient du personnel de droit privé (par exemple : les agences régionales de santé).

Orientation des versements

La prime de partage de la valeur bénéficie aux salariés liés à l'entreprise par un contrat de travail, aux intérimaires mis à disposition de l'entreprise utilisatrice, aux agents publics relevant d'un établissement public et aux travailleurs en situation de handicap liés à un Esat par un contrat de soutien et d'aide par



©DR

le travail, soit à la date de versement de la prime, à la date de dépôt de l'accord, ou à la date de la signature de la décision unilatérale précisant les modalités de versement de la prime.

Le montant de la prime peut varier selon les bénéficiaires en fonction de la rémunération, du niveau de classification, de l'ancienneté dans l'entreprise, de la durée de présence effective pendant l'année écoulée ou de la durée de travail prévue au contrat de travail. Comme le précise la loi, le montant maximum d'exonération est de 3 000 euros par bénéficiaire et par année civile. Ce montant peut être porté à 6 000 euros par an et par bénéficiaire, à condition que l'employeur mette en œuvre un **dispositif d'intéressement** alors même qu'il est déjà soumis à l'obligation de mise en place de la participation, un dispositif d'intéressement ou de participation alors même qu'il n'est pas soumis à l'obligation de

mise en place de la participation. Ces dispositifs doivent être mis en œuvre à la date de versement de la prime ou être conclus au titre du même exercice que celui du versement de la prime.

Ne sont pas soumises au respect des conditions citées ci-dessus les associations et fondations pouvant percevoir des dons ouvrant droit à des réductions d'impôt, et les Esat au titre des primes versées aux travailleurs en situation de handicap.

Exonération des charges

L'étendue de l'exonération de cotisations et contributions, applicable dans la limite de 3 000 euros ou 6 000 euros par bénéficiaire et par année civile est conditionnée selon la date de versement de la prime et le montant de rémunération du salarié. Versée entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2023, une rémunération inférieure à trois fois la valeur annuelle du Smic correspondant à la durée de travail prévue au contrat est exonérée de toutes les cotisations et contributions sociales patronales et salariales, dont la CSG et la CRDS. La prime est également exonérée d'impôt sur le revenu.

Versée entre le 1^{er} janvier prochain et le 31 décembre 2026, sur cette période, les primes de partage versées par une entreprise employant moins de cinquante salariés à des salariés ayant perçu, au cours des douze mois précédant leur versement, une rémunération inférieure à trois fois la valeur annuelle du Smic, sont également exonérées d'impôt sur le revenu ainsi que des cotisations et contributions sociales patronales et salariales.

Deux primes de partage de la valeur peuvent être attribuées au titre d'une même année civile. Le versement de la prime ou des deux primes peut être réalisé en une ou plusieurs fois, dans la limite d'une fois par trimestre, au cours de l'année civile.

C'est bon de le savoir...

La prime de partage de la valeur ne peut, en aucun cas, se substituer au salaire, ni à des augmentations de rémunération ou des primes prévues par un accord salarial, par le contrat de travail ou par les usages en vigueur dans l'entreprise, l'établissement ou le service. En cas de suppression totale ou partielle d'un élément de rémunération, cette règle de non-substitution ne peut avoir pour effet de remettre en cause les exonérations prévues, dès lors qu'un délai de douze mois s'est écoulé entre le dernier versement de l'élément de rémunération dont il est question et la date d'effet de l'accord de participation (article 3 de la loi du 29 novembre 2023).

Deux mesures visant à généraliser le partage de la valeur sont introduites par la loi n° 2023-1107 du 29 novembre 2023. Elles sont mises en place à titre expérimental pour une durée de cinq ans :

- Les entreprises de moins de 50 salariés pourront mettre en place un régime de participation par un accord de branche ou d'entreprise. À cette fin, une négociation devra être ouverte dans chaque branche au plus tard le 30 juin 2024.
- Les entreprises de 11 à 49 salariés devront mettre en place, à partir du 1^{er} janvier 2025, au moins un dispositif de partage de la valeur dès lors que leur bénéfice net fiscal atteint au moins 1 % de leur chiffre d'affaires pendant trois exercices consécutifs. Il pourra s'agir d'un régime de participation ou d'intéressement, d'un plan d'épargne salariale ou d'une prime de partage de la valeur.

LE SALON OSE ! REVIENT EN FÉVRIER



Après le succès de sa 1^{ère} édition azuréenne, le salon « Ose ! Le Cercle Business des Entrepreneures » sera de retour à Nice en février 2024. L'événement est dédié aux femmes qui entreprennent, qu'elles soient porteuses de projet (salariée, étudiante, demandeuse d'emploi, en reconversion professionnelle...) ou dirigeantes d'entreprise. La Chambre de Commerce et d'Industrie NCA souhaite les aider à booster leur projet, trouver des financements, développer leur entreprise et renforcer leur réseau. Comment ? En concentrant sur une même journée les acteurs locaux (accompagnement et financement des entreprises, professionnels, institutionnels et entreprises privées) pour les informer, les orienter et répondre à leurs besoins. Cette journée permettra aux entrepreneures également de rencontrer et échanger avec des experts de différents domaines. **Rendez-vous le 13 février** de 8h30 à 18h30 à la CCI Nice Côte d'Azur, boulevard Carabacel à Nice.

CANUA ISLAND À BON PORT



Le Conseil d'État a validé le projet de la barge flottante avec restaurant « Canua Island ». Déjà fin novembre, le tribunal administratif de Nice avait sur le fond autorisé l'exploitation de cette « île » pouvant recevoir jusqu'à 350 clients et qui est aujourd'hui amarrée à La Seyne. L'État est donc enjoint de lui délivrer le permis de navigation. La barge doit être exploitée en baie de Mandelieu-la-Napoule.

VILLAGE BY CA PCA 4 nouvelles start-up retenues

Le Village by CA PCA a tenu mardi soir son 23^e Comité de Sélection devant le jury constitué des Partenaires Ambassadeurs : CCI Nice Côte d'azur, CGI, Agyca Group, Groupe Elancia, CEA Tech, Koesio, Cabinet DSO, EDF, Indosuez, Malongo, IPepper, IBM et CA-PCA. Ce sont à présent plus de 70 start-up qui ont intégré le cercle des « accélérés du Village by CA PCA ». Toutes ont déjà des clients et le souhait de progresser sur les sujets de business, de finance et de RH, et de vivre au sein de la communauté de partage qu'est le Village.

Les nouveaux entrants

- **Evolutive agronomy** : Fondée par **Antoine Pasquier, Lucie Monticelli et Nicolas Desneux**. 3 docteurs de l'INRAE Sophia Antipolis. Une solution basée sur la production d'agents de biocontrôle, notamment un acarien prédateur du sol capable d'attaquer les nématodes qui ravagent actuellement les maraîchages (tomates, melons...).
- **Jobpack** : Dirigée par **Isabelle**



- de **Bussac** (fondatrice) avec **Emilie Leflot**. Une solution qui répond aux besoins des entreprises sur les enjeux d'attractivité. Développés en partenariat avec les RH, Jobpack propose des outils offrent une meilleure expérience de l'entreprise et de son territoire lors du parcours recrutement, avec en sus une communauté de « welcomers ».
- **Devott** : Fondée par **Guillaume Adam et Thomas Latina**. Une digital factory permettant

d'accompagner le développement des projets digitaux des entreprises, de l'idéation en passant par les développements jusqu'au support.

- **Tada** : Fondée par **Gauthier Bonacorsi avec Bryan Chausson et Remi Pelloux**. Une plateforme d'IA générative permettant d'offrir un véritable assistant de recrutement RH pour les entreprises.

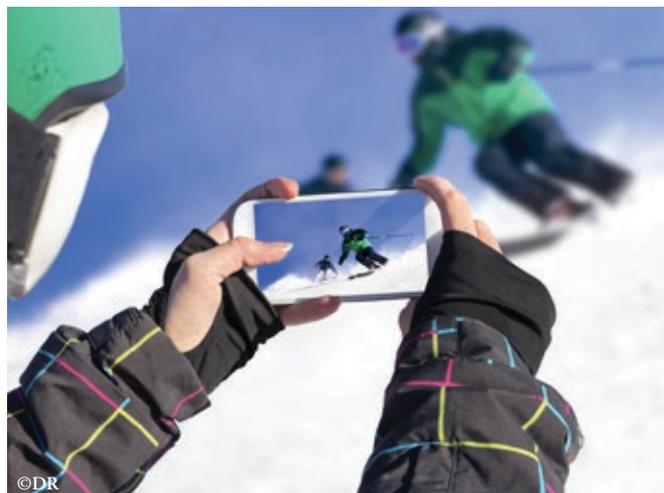
La 5G ORANGE débarque à Auron

Orange active son réseau 5G dans la station de ski d'Auron en complément de la station de ski d'Isola 2000. En lançant la 5G à Auron et plus largement dans le département des Alpes Maritimes, Orange prépare les usages de demain avec une technologie qui va permettre d'être à la pointe du numérique. Orange a choisi de déployer un réseau 5G 3,5 GHz qui permet aujourd'hui de consolider le réseau mobile et de maintenir la qualité du réseau 4G déjà fortement sollicité. La 5G va répondre à des usages de plus en plus exigeants que nous utilisons au quotidien comme télétravailler, se former, produire, communiquer, se divertir.

47 communes des A-M couvertes en 5G

Antibes, Aspremont, Auribeau, Beaulieu-sur-Mer, Biot, Blausasc, Cabris, Cagnes-sur-Mer, Cannes, Cantaron, Cap d'Ail, Castagniers, Castellar, Colomars, Drap, Eze, Falicon, Gattières, Grasse, la Colle-sur-Loup, La Gaude, La Roquette-sur-Siagne, La Trinité, La Turbie, Le

Broc, Le Cannet, Le Rouret, Le tignet, Mandelieu-la-Napoule, Menton, Mouans-Sartoux, Mougins, Nice, Opio, Pégomas, Peymeinade, Roquebrune-Cap-Martin, Saint-André-de-la-Roche, Saint-Jeannet, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Saint-Laurent-du-Var, Saint-Martin-du-Var, Saint-Paul de Vence, Spéracède, Vallauris, Villefranche-sur-Mer, Villeneuve Loubet d'ores sont déjà couvertes dans les Alpes-Maritimes.



ÉDITO. De monstre sacré à sacré monstre

On prête à Jérôme Cahuzac le désir de revenir en politique. Ministre des Finances, il avait menti devant l'Assemblée en affirmant qu'il n'avait « jamais eu et n'avait pas » de compte bancaire à l'étranger. Ce qui s'est avéré faux et lui valut une condamnation à deux ans de prison, 300 000 euros d'amende et cinq années d'inéligibilité. Celui qui faisait payer les impôts aux Français, tout en s'en affranchissant pour lui-même, revient sur la scène publique : il « multiplie les visites et réunions publiques dans le Lot-et-Garonne » où il vit, plaide pour « un gouvernement d'union nationale » pour combattre le RN et « n'exclut pas de se présenter à une élection » affirme le journal Le Monde. Il a fauté, il a payé, est redevenu aujourd'hui un citoyen à part entière, libre effectivement de se présenter à des élections puisqu'il semble conserver, au moins au plan local, une certaine estime chez des électeurs qui ne lui en voudraient plus de ses errances lorsqu'il était patron à Bercy. Cela étant, il s'expose évidemment à quelques retours de boomerang au nom de la morale et de l'éthique en politique...

Avant Cahuzac, d'autres politiques appartenant à tous les bords, ont aussi connu le douloureux passage de « monstre sacré » à « sacré monstre ». Comme l'ancien ministre chargé du commerce extérieur, le Lyonnais Michel Noir (18 mois de prison avec sursis et une amende pour abus et recel de biens sociaux dans l'affaire des « comptes suisses »), qui eut cependant la décence de disparaître de la vie publique en se refaisant une santé comme entrepreneur. Une discrétion qui ne fut pas partagée par son voisin et ancien maire de Grenoble Alain Carignon (cinq ans de prison dont un avec sursis, cinq ans d'inéligibilité, pour corruption, abus de biens sociaux, et subornation de témoins), qui trouva ensuite de bons amis pour lui offrir un strapontin au conseil municipal où il siège à nouveau, mais dans l'opposition.

Ce ne sont là que deux cas emblématiques : il y en a bien d'autres.

Quant à Gérard Depardieu, empêtré dans des accusations d'abus sexuels et de viols, il convient d'abord de rappeler la présomption d'innocence dont bénéficie ce « monstre sa-

cré » du cinéma français. Ses frasques - un passeport russe ; traverser Paris en scooter sous la pluie, sans casque,

avec John Malkovich sur le siège arrière, pour aller réveiller Johnny Hallyday et boire un coup à l'heure du laitier, etc.) - ne suffisent évidemment pas à transformer Cyrano en « sacré monstre ». Au naturel, le personnage est « énaurme », indomptable, grande gueule, caractériel, excessif en tout. Mais également cultivé, blessé par la vie, aussi finaud que malappris. Comme dans tout film à suspense, les témoignages contradictoires s'accablent sur le cas Depardieu.

Mais, avec deux plaintes déposées pour viol, cette fois, ce n'est pas du cinéma.

Jean-Michel CHEVALIER



CRC PACA : Situation financière satisfaisante pour le Département

« Le département des Alpes-Maritimes dispose d'une situation financière satisfaisante, grâce notamment au dynamisme des droits de mutation à titre onéreux », a indiqué la chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur en présentant son rapport sur la gestion du département pour les exercices 2016 et suivants. Elle précise toutefois que ces droits de mutation à titre onéreux constituent une « ressource liée au marché immobilier, et donc à surveiller ». Avec des prix immobiliers toujours élevés et des taux pour l'emprunt qui ont considérablement augmenté ces derniers mois, les ventes de biens ont chuté en cette fin d'année dans les Alpes-Maritimes (baisse de 22 % pour le marché de l'existant entre le 4^e trimestre 2022 et le 3^e trimestre 2023, selon l'OIH CCI Nice Côte d'Azur). Dans une synthèse de son rapport, la chambre régionale des comptes relève également que « le niveau de dette reste élevé », notamment en raison des dépenses engagées pour la reconstruction après la tempête Alex avec un montant estimé à 300 millions d'euros. Elle fait sept recommandations à la collectivité, dont celles de « mettre fin au dispositif de versement forfaitaire d'heures supplémentaires à quelques agents du département » et de « régulariser la situation des déclarations et autorisations de cumul d'activités pour certains collaborateurs de

cabinet et (de) mettre un terme pour certains agents de la collectivité à l'exercice d'activités accessoires non autorisées par la réglementation ». Dans un courrier adressé la présidente de la chambre régionale, Nathalie Gervais, daté du 17 décembre, le président du Conseil départemental Charles Ange Ginésy a répondu aux différentes recommandations formulées. S'agissant des heures supplémentaires, il a

indiqué qu'il n'y avait plus « à ce jour de versements forfaitaires d'heures supplémentaires » et qu'ils avaient été « très exceptionnels ». Concernant les cumuls d'activité, le président du Département a expliqué qu'il n'y en avait que quelques-uns et qu'ils avaient « fait l'objet d'une régularisation » pour être « pleinement conformes à la réglementation en vigueur ».

Sébastien GUINÉ



©Département 06

Intérêt croissant pour le 'BOXING DAY des Avocats'

Le 9 décembre, sous un soleil radieux, les amoureux du ballon rond étaient réunis à l'Urban Soccer de Villeneuve Loubet pour le traditionnel 'Boxing Day des avocats'. Maîtres Nadir Icherquaouine et Thierry Troin, aux manettes de l'organisation de l'événement, dressent un bilan très positif, saluant une cinquième édition où « *la bonne humeur et l'enthousiasme des joueurs ont gouverné cette journée ensoleillée* ». Ils ont déjà le regard tourné vers 2024 pour « *structurer davantage l'événement* » et le faire grandir ! Nice a son équipe Rouge et Noir et a désormais son 'Boxing Day des avocats' !

Des équipes venues de la France entière et d'Italie !

Le football à 5 est une activité ludique et sportive qui incarne le plaisir de jouer, la convivialité et le fairplay. Raisons pour lesquelles Nadir Icherquaouine, et Thierry Troin tous les deux passionnés de football ont choisi de proposer en 2019 une déclinaison niçoise en imaginant une compétition interprofessionnelle. Baptisé Boxing Day des avocats - en



©DR



©DR

Les matchs se sont enchaînés tout au long de la matinée du samedi avec panache et enthousiasme ! Quatre arbitres officiels ont veillé au bon respect des règles le temps des jeux. C'est finalement l'équipe Arsenal du Barreau de Nice qui a retrouvé en finale l'équipe Fulham de la Maison d'arrêt de Nice, tenante du titre. Les joueurs de l'équipe Arsenal - menés par leur capitaine Me Icherquaouine - se sont finalement imposés 3 buts à 1.

CLASSEMENT ET PRIX

Grâce aux dotations des partenaires de l'événement - Les Petites Affiches, le Crédit Mutuel, l'Ordre des avocats du barreau de Nice, Mercedes Villeneuve Loubet - les organisateurs ont pu remettre plusieurs prix aux joueurs à l'issue des rencontres.

Les finalistes

Vainqueur Boxing Day 2023 : Équipe Arsenal (Barreau de Nice)

Finaliste Boxing Day 2023 : Équipe Fulham (Maison d'arrêt de Nice)

3e Boxing Day 2023 : Équipe Manchester City (Barreau de Toulon)

4e Boxing Day 2023 : Équipe Brentford (Magistrats Nice et Grasse)

Les prix 2023

Meilleur buteur : **Me Louis MARIE LABALME**, équipe de Toulon

Meilleur Gardien : **Giuseppe BORGOTALLO** équipe de Cunéo

Meilleur joueur : **Maître Pierrick ANTONETTI**

Prix du fair play : **M. le Juge Matthieu HOLZER** du TA de Nice

Ballon d'or Honoraire : **Maître Sylvain PONT**

hommage au championnat de football anglais le lendemain de Noël - ce tournoi de football à 5 organisé par le FC Palais du barreau de Nice a réuni cette année plus de 20 équipes et pas moins de 143 joueurs. Les joueurs 'fidèles' depuis le lancement du tournoi étaient une fois encore sur le terrain prêt à en découdre : parmi eux les avocats de Draguignan, Grasse, Avignon, Cuneo, les équipes Police Auvare et Souricière et les magistrats du TJ de Grasse et Nice. Ils étaient heureux d'accueillir sur les terrains de nouvelles équipes venues de toute la France, notamment les barreaux des Hauts de seine et de Toulon, ou encore les magistrats du Tribunal administratif de Nice.



©DR



©DR

Le fairplay pour moteur et l'envie du meilleur Maître Nadir Icherquaouine pense que c'était « *l'édition la plus aboutie, car outre le nombre de participants record, le fairplay et l'enthousiasme des joueurs ont gouverné cette journée* ». Il souhaite « *structurer davantage l'événement chaque année* » afin d'offrir une expérience encore meilleure lors des prochaines éditions. Il lance d'ailleurs un appel aux bonnes volontés pour recueillir leurs idées et conseils d'amélioration !

>> Veni, vidi... VITE DIT ! <<

- **ORTOGRAF** : « Madame la présidente, on vous écrit cet laïtre que vous lîrer peut-être... ». Des élèves du collège Alain-Fournier de Valençay dans l'Indre ont adressé un courrier à la Première dame de France, qui fut enseignante, pour l'alerter qu'ils n'ont plus de professeur de français depuis la mi-octobre. Trois classes de 6e et une classe de 3e sont concernées. L'Académie d'Orléans-Tours assure qu'une solution a été « trouver », espérons-le !

- **À TU ET À VOUS** : Message envoyé à une cliente par un site de vente par correspondance grand public : « Nous mettons à jour nos termes et conditions en janvier. Nous t'invitons à les lire et à les accepter afin de pouvoir continuer à utiliser, etc. » Un tutoiement qui ne vient pas de la traduction de l'anglais mais relève plutôt d'une politique commerciale visant les clients jeunes. Du coup, devant cette familiarité, on a bien envie de répondre à ce site « mais oui, ma poule, je les accepte ».

- **PRÉCAUTION** : Les villes de Cannes et d'Antibes sont parmi les premières à réutiliser leurs eaux



usées retraitées pour l'arrosage des espaces verts et le nettoyage de la voirie. Un système d'avenir avec la sécheresse et la canicule, sauf que les contraintes de l'Agence Régionale de Santé et de la DDTM compliquent singulièrement les choses : pas de nettoyage près du bord de mer, ni par météo venteuse, utilisation possible seulement entre 4 et 7 heures du matin, etc. Et pourtant l'eau réutilisée - et convenablement retraitée - est de meilleure qualité que celle rejetée en mer ou dans les rivières par les stations d'épuration. Les meilleures

intentions se heurtent parfois à la complexité administrative...

- **GRÈVE** : Les policiers municipaux ont bien choisi leurs dates pour faire grève. À l'appel de leur intersyndicale, ils vont « débrayer » les 24 et 31 décembre, autrement dit, ils seront à la maison pour les soirs du réveillon et n'assureront donc pas la sécurité des lieux de culte, tâche qui sera dévolue à la police nationale. Un relèvement des salaires et des pensions de retraite motivent ce mouvement. En voilà une idée de cadeau pour ces agents toujours sur le terrain...

- **CHAPEAU** : La Soirée des Mécènes organisée par l'Arche et le club des Entrepreneurs du pays de Grasse s'est déroulée dans le Palais des Congrès de la ville des Parfums, en présence du maire Jérôme Viaud, et du monde économique. Les participants ont partagé un dîner préparé par le chef Jacques Chibois et ont réuni 105 000 euros pour aider des personnes en situation de handicap mental et à la création du laboratoire d'innovation, centre de ressources sur le régénératif.

- **EMPLOI** : ManpowerGroup vient de publier les résultats de son baromètre trimestriel des intentions d'embauche. Il s'avère que les régions PACA et Auvergne-Rhône-Alpes sont les deux seules régions françaises qui connaissent une progression de leurs perspectives d'embauche (+2 points chacune). Les entreprises sont 36 % à vouloir augmenter leurs effectifs au 1^{er} trimestre 2024, quand la moyenne nationale, toutes régions confondues, est de 32 %. Seules 8 % d'entre elles prévoient de réduire leur masse salariale contre 13% au national.

CANNES : Le projet « NOUVELLE FRAYÈRE » récompensé par un prix écoresponsable

L'Agglomération Cannes Lérins a reçu le trophée de « l'Aménagement éco-responsable » de l'Union nationale des aménageurs (UNAM) pour le projet de requalification du quartier de la Frayère à Cannes-La Bocca. David Lisnard, maire de Cannes et président de Cannes Lérins, a expliqué que cette opération de requalification urbaine avait été « pensée avec les riverains pour rendre le quartier plus beau, plus sûr, plus pratique et plus écologique. C'est pourquoi nous avons choisi de beaux matériaux durables, gages de considération et de fonctionnalité, nous végétalisons le quartier et proposons une centrale énergétique par biomasse. Nous renforçons également la présence de services publics (...) et d'équipements pour ouvrir le quartier (pose de trois passerelles piétonnes, requalification de parkings). La Nouvelle Frayère avance avec dès 2024 le lancement des travaux pour les bâtiments Sport et Santé et Cœur de Frayère », a-t-il ajouté, cité dans un communiqué de l'Agglomération Cannes Lérins du 18 décembre. Le quartier, qui compte 4 000 habitants, a bénéficié de 50 millions

d'euros d'investissement : 38 millions pour le renouvellement urbain et 12 millions pour la lutte contre les inondations. L'UNAM, qui a récompensé sept autres « opérations remar-



quables et inspirantes en matière sociale, environnementale, urbanistique et de qualité de vie » en France, a souligné dans un communiqué que « dans un quartier des années 60 qui a subi une image sociale en déprise et une inondation ravageuse, la commune a réussi une reprise complète non seulement de la rivière et sa petite vallée, mais aussi de tout le quartier. L'intervention dépasse la réhabilitation et apporte une nouvelle dimension humaine environnementale avec l'aménagement végétal de la renaturation du cours d'eau sur 300 m, et des bâtiments rénovés ou construits (60 logements) dont des services en relation aux habitants et à leur vie sociale avec cette vision écoresponsable très engagée et suivie ». Outre les 60 logements créés ou réhabilités, seront construits 349 m² de commerce (pharmacie, restaurant d'insertion et point chaud) et 3 415 m² d'équipements publics, livrés en 2026 (centre social, médiathèque, crèche, pôle sports et santé, école numérique, espace activités-emploi et poste de police).

Sébastien GUINÉ

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

Selon l'Arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le prix du caractère pour l'année 2023 est de 0,183 € hors taxe dans les Alpes-Maritimes.

210572

SARL GE CONCEPT

SARL au capital de 90 000 €
5 av de la Siagne, 06220 VALLAURIS
RCS ANTIBES 447 586 330

AVIS DE TRANSFORMATION

Par décision de l'associé unique du 04/12/2023, prenant effet ce jour, il a été décidé la transformation en société par actions simplifiée sans la création d'un être moral nouveau. Cette décision entraîne la fin des mandats des dirigeants de la société sous son ancienne forme. Sous sa nouvelle forme la société aura pour : Président : Monsieur Eric GIRAUDEAU sis 5 avenue de la Siagne, 06220 VALLAURIS. Dénomination sociale : GE CONCEPT. Transmission des actions : Libre tant que la société est unipersonnelle. Si la société devient pluripersonnelle, tout transfert d'actions doit respecter le droit de préemption et est soumis à agrément de la collectivité des associés. Admission aux assemblées : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Validation RCS ANTIBES.

210583

LA BOULEGA

SARL à associé unique
au capital de 1 000 €
1166 che de l'Ordalena, 06670 LEVENS
RCS NICE 850 249 129

NOMINATION DE CO-GÉRANT

Par acte du 1^{er}/11/2023, prenant effet le 1^{er}/11/2023, l'associé unique a désigné Christophe MAZZERBO sis 1166 che de l'Ordalena, 06670 LEVENS en qualité de co-gérant. Validation : RCS NICE.

210585

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/12/2023, constitution d'une SASU dénommée : FRENDI TAXI Capital : 1 000 Euros. Siège : 16 av de Grasse, 06800 CAGNES-SUR-MER. Objet : Taxi, chauffeur de personne. Président : M. Amine FRENDI demeurant à 16 av de Grasse, 06800 CAGNES-SUR-MER. Transmission des actions : Libre tant que la société est unipersonnelle. Si la société devient pluripersonnelle, les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément donné par décision collective à la majorité des 2/3 des actionnaires présents ou représentés. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.

PA
ALPES-MARITIMES

Tél. +33 (0)4 93 80 72 72

210586

NAUTIS

Société par actions simplifiée
en liquidation au capital de 10 000 Euros
Siège social : Galerie du Port
8, boulevard d'Aguillon 06600 ANTIBES
Siège de liquidation : Galerie du Port
8, boulevard d'Aguillon 06600 ANTIBES
478 126 642 RCS ANTIBES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale ordinaire réunie le 16/11/2023 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jérôme FRAGON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce d'ANTIBES, en annexe au registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis.

210587

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07/12/2023, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : EAGLE 06
Forme : Société à responsabilité limitée
Capital : 50 000 Euros divisés en 500 parts sociales d'un montant de 100 Euros entièrement souscrites et libérées en totalité.
Siège : 96 boulevard René Cassin, NICE (06200)
Objet : Activité de taxi et VTC
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Cession de parts : Libres entre associés sinon agrément au 2/3 du capital.
Gérance : Monsieur Sylvain GRIMA, demeurant 1432 route Jean Natale, à CARROS (06510) et Monsieur Olivier SCHNEIDER, demeurant 367 chemin de la Sénégoe, à GILLETTE (06830), ont été désignés statutairement comme co-gérants pour une durée indéfinie.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de NICE.
**Pour avis et mention,
Monsieur Sylvain GRIMA, et Monsieur Olivier SCHNEIDER,
Les co-gérants.**

210596

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 1^{er}/12/2023, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : BURGER TIMES ML
Objet social : Restauration rapide de toute nature ainsi que toutes fritures, sur place ou à emporter, livraison de plats et repas et, accessoirement, vente de pains et viennoiseries.
Siège social : 6 avenue de Villaine 06240 BEAUSOLEIL.
Capital : 3 000 Euros
Durée : 99 ans
Gérance : M. BENZIDANE SAPTE Elias, demeurant 11 boulevard de la République 06240 BEAUSOLEIL.
Immatriculation au RCS NICE.

210588

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7/12/2023, il a été créé une société représentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination sociale : BIJOU IMMOBILIER
Durée : 99 ans.
Siège social : 72, bd Ossola, à ST-LAURENT-DU-VAR (06700)
Capital social : 1 000 Euros
Objet : Création et gestion d'une agence immobilière.
Président : SARL MARIE TOXE IMMOBILIER, siège social 72, bd Ossola, à ST-LAURENT-DU-VAR (06700), RCS ANTIBES : 981 698 517
Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.
Immatriculation : RCS ANTIBES.
**Pour avis.
Le président.**

210589

ROLLUX CHAMPLAUD DAUPHIN
SYNDICAT ASSOCIÉ

95 Rue Molière 69003 LYON
« L'Étoile » - 9A, avenue du Général de Gaulle 74200 THONON LES BAINS

SPFPL PLANTIER

SPFPL de pharmaciens d'officine
sous forme de SARL
au capital de 60 000 €
2310 avenue du Maréchal Juin
06250 MOUGINS
791 519 879 RCS CANNES

AVIS

Par décisions en date du 08/12/2023, à effet du même jour, l'associé unique a décidé la transformation de la société en société de participations financières de profession libérale par actions simplifiées sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La durée de la société, son objet, sa date de clôture de l'exercice social et son siège social ne sont pas modifiés. Dimitri PLANTIER, gérant, demeurant à VALBONNE (69560) 114 chemin du Baou, a été nommé président du fait de la transformation de la société. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. La cession d'actions au profit de tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

210598

RECTIFICATIF

À l'annonce n°210579 parue dans le présent journal du 14/12/2023 il fallait lire le siège social au 149 chemin du Chateau 06340 DRAP.

DÉPOSEZ
vos annonces à :
annonces@petitesaffiches.fr

210590

TECHNOLOGIE WEBB AUTOMATISMES

SARL au capital de 1 000 €
555 av Jules Grec, 06600 ANTIBES
RCS ANTIBES 519 083 026

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision de l'associé unique du 1^{er}/12/2023, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au bâtiment B2 Résidence les Eaux Fraîches, 6 rue Nathalie Masse, 06000 NICE. Gérant : Monsieur Denis WEBB demeurant bâtiment B2 Résidence les Eaux Fraîches, 6 rue Nathalie Masse, 06000 NICE. Mention au : RCS NICE. **Pour avis. Le représentant légal.**

210591

SC
SOFT CONSULTING

AVIS

Dénomination : ETUDES ET DEVELOPPEMENT IMMOBILIERS.
Forme : SARL
Capital social : 8 000 Euros.
Siège social : 68 boulevard Carnot, 06400 CANNES.
485 357 180 RCS CANNES.
Aux termes de l'AGE en date du 13 décembre 2023, à compter du 13 décembre 2023, l'associé unique a pris acte de la modification de la gérance de la société :
- Madame Marcelle, Martine BITON, demeurant 24 av. du Mal Koenig, 06400 CANNES en remplacement de M. François MAURON.
- M. François MAURON (partant).
Mention sera portée au RCS CANNES.

210593

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me François PAUL, notaire à NICE (06) 23, boulevard Gambetta du 12/12/2023, il a été constitué une SCI dénommée : ESTEPONA
Capital : 1 000 Euros
Siège : 23 boulevard Gambetta, 06000 NICE
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers.
Gérant : Monsieur Serge ALHADEFF et Madame Pascale ROSFELDER, demeurant ensemble 916 chemin de la Bastide Rouge, 06570 SAINT-PAUL-DE-VENCE
Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Durée : 99 ans.
Immatriculation : RCS NICE.

P

PROFORMALITÉS
www.proformalites.com



210639

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Article 1007 du code civil Article 1378-1 code de procédure civile loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016. Suivant testament olographe en date du 10 mars 2019, M. Pierre Frédéric TRUC, en son vivant retraité, veuf de Mme Simone Marguerite Marie VERNEY, demeurant à NICE (06000) 5 rue François Aune. Né à LA TRONCHE (38700), le 9 juin 1928. Décédé à NICE (06000) (France), le 5 juillet 2023. A consenti un legs universel au profit de M. Gabriel Roger TRUC, retraité, demeurant à TREZIOUX (63520) 210 route de Mauzun Les Viarmes. Né à LA TRONCHE (38700) le 19 novembre 1941. Veuf de Mme Nicole Madeleine BOURLIER et non remarié. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Philip BOUSSIDAN, notaire associé, membre de la SCP titulaire d'un office notarial à la résidence de NICE, 7bis rue Caffarelli, le 11 décembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître BRISSON Matthieu, notaire à THIERS (PUY-DE-DOME), référence CRPCEN : 63104, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NICE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament soit le 16 décembre 2023. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

210642

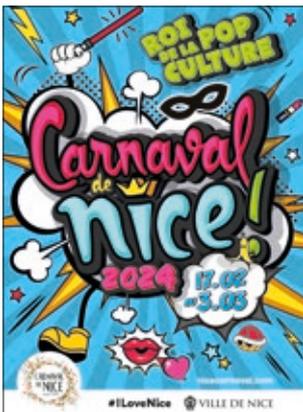
AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/11/2023, constitution d'une SASU dénommée : CARTE GRISE A LA SAISON. Sigle : CGM. Capital : 1 000 Euros. Siège : 14 avenue Giacobi, 06300 NICE. Objet : Prestations de services pour toutes démarches visant l'immatriculation de véhicules neufs, d'occasion, d'import UE et hors UE. Président : Monsieur Axel ZUNINO demeurant à 14 avenue Giacobi, 06300 NICE. Transmission des actions : Libre tant que la société est unipersonnelle. Si la société devient pluripersonnelle, les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément donné par décision collective à la majorité des 2/3 des actionnaires présents ou représentés. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE. **Pour avis. Le représentant légal.**

210644

RECTIFICATIF

À l'annonce publiée dans Les Petites Affiches des Alpes-Maritimes du 23/11/2023 concernant VALEX, il fallait lire : Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'ANTIBES.



210646



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

1^{er} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET AU PERMIS DE CONSTRUIRE CONCERNANT LE PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION HALIOTIS II À NICE

DEMANDEUR : EAU D'AZUR

Le préfet des Alpes-Maritimes, Chevalier de la Légion d'Honneur
Informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de NICE à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale et au permis de construire pour le projet de reconstruction de la station d'épuration Haliotis II, du **lundi 8 janvier 2024 à 8h00 au jeudi 8 février 2024 16h30 inclus**.

Le siège de l'enquête publique est fixé au Laboratoire de l'Environnement - 333, promenade des Anglais - 06200 NICE.

Par décision n°E23000037/06 de la présidente du tribunal administratif de NICE, Monsieur KALDI Gilbert, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique conjointe.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête seront déposés au Laboratoire de l'Environnement - 333, promenade des Anglais - 06200 NICE, et à la mairie annexe Magnan 118, rue de France - 06000 NICE afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture du Laboratoire de l'Environnement - 333, promenade des Anglais - 06200 NICE, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h et de 13h00 à 16h30, et de la mairie annexe Magnan - 118 rue de France - 06000 NICE, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h45 et du samedi de 8h45 à 12h45.

Toutes observations pourront être consignées sur le registre mis à la disposition du public ou adressées par écrit avant les date et heure de clôture de l'enquête au commissaire enquêteur afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture

du Laboratoire de l'Environnement - 333, promenade des Anglais - 06200 NICE, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h et de 13h00 à 16h30, et de la mairie annexe Magnan - 118 rue de France - 06000 NICE, du **lundi au vendredi de 8h45 à 16h30 qui les joindra au registre**. Toutes observations pourront également être envoyées par messagerie, durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante :

ddtm-haliotis2@alpes-maritimes.gouv.fr

Elles seront tenues à la disposition du public au lieu de l'enquête susvisée, et seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/reconstruction-Haliotis-II-Nice> dans les meilleurs délais.

Pendant la durée de l'enquête, une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur le site internet de la préfecture :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/reconstruction-Haliotis-II-Nice>

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public aux horaires de permanence suivants :

- **Lundi 8 janvier 2024 de 08h à 12h au laboratoire de l'Environnement - 333, promenade des Anglais - 06200 NICE**

- **Jeudi 11 janvier 2024 de 8h45 à 12h45 à la Mairie annexe Magnan 118, rue de France - 06000 NICE**

- **Mercredi 17 janvier 2024 de 13h à 16h30 à la Mairie annexe Magnan 118, rue de France - 06000 NICE**

- **Vendredi 26 janvier 2024 de 13h à**

16h30 au laboratoire de l'Environnement - 333, promenade des Anglais - 06200 NICE

- **Lundi 29 janvier 2024 de 8h45 à 12h45 à la Mairie annexe Magnan 118, rue de France - 06000 NICE**

- **Jeudi 1^{er} février 2024 de 08h à 12h au laboratoire de l'Environnement - 333, promenade des Anglais - 06200 NICE**

- **Jeudi 8 février 2024 de 13h à 16h30 à la Mairie annexe Magnan 118, rue de France - 06000 NICE**

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet des Alpes-Maritimes le dossier d'enquête et le registre assortis de son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée au Laboratoire de l'Environnement - 333, promenade des Anglais - 06200 NICE et à la mairie annexe Magnan - 118 rue de France - 06200 NICE pour y être tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ce document pourra également être consulté dans les mêmes conditions de délai, sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/reconstruction-Haliotis-II-Nice>

Monsieur le commissaire enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à Madame la présidente du tribunal administratif de NICE.

210647

"SICAR"

Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000 €
Siège Social : 8 avenue de Verdun,
06000 NICE
RCS NICE B 300 967 361

AVIS DE TRANSFORMATION

Par décision du 20 décembre 2023, Monsieur Jean Marc SAUVAN, associé unique de la société SICAR, a décidé de la transformation de la société en société par actions simplifiée à associé unique à compter du 1^{er} janvier 2024, sans création d'une personne morale nouvelle et a adopté les nouveaux statuts.

La dénomination, l'objet, l'exercice social, la durée sont demeurés inchangés et elle reste au capital de 200 000 Euros.

La cession des actions envers les tiers doit être agréée par la majorité des voix. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Monsieur Jean Marc SAUVAN ancienement gérant de la SARL a été nommé en qualité de président.

Madame Christiane SAUVAN ancienement géante de la SARL a été nommée en qualité de directrice générale.

Mention sera faite au RCS NICE.
Pour avis.

210599

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE HOUS

SCI au capital de 3 000 €
23 avenue Germaine,
06800 CAGNES-SUR-MER
RCS ANTIBES 749 981 643

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 15/06/2023, prenant effet le 15/06/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 24 avenue Docteur Maurice Donat, bl B le Bosquet, 06800 CAGNES-SUR-MER. Mention au : RCS ANTIBES. **Pour avis. Le représentant légal.**

210600

EXTRAITS D'UN JUGEMENT DÉCLARATIF D'ABSENCE

Par jugement du 21 novembre 2023, le tribunal judiciaire de GRASSE statuant en matière gracieuse, a déclaré en état d'absence Monsieur **Marcel COTTON**, né le 21 avril 1953 à SAUSSES (Alpes-de-Haute-Provence), et a ordonné qu'en soient publiés des extraits dans le délai de 2 mois.

Fait à GRASSE, le 07 décembre 2023.
P/ le procureur de la République,
Guillaume LEQUAL, vice-procureur de la République.

PROFORMALITÉS
www.proformalites.com

SIMPLE
RAPIDE
SECURISÉ
CONFIDENTIEL

SERVICE EXPRESS D'AIDE À LA FORMALITÉ D'ENTREPRISE

Sur la France entière et Monaco



210592

OFFICE NOTARIAL DU GRAND PAVOIS MES NICOLAS MARTIN - JOSIANE METOIS - GUILLAUME VINCENT

35 rue Gonod
63000 CLERMONT-FERRAND

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Nicolas MARTIN, notaire à CLERMONT-FERRAND, le 12/12/2023, en cours d'enregistrement au SPFE de CLERMONT-FERRAND, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale : AZUR FAMILY
Siège social : THEOULE-SUR-MER (06590), 1 avenue Henri Matisse

Durée : 99 années
Capital social : 100,00 € en numéraire, divisé en 100 parts, de 1,00 € chacune.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Co-gérants de la société : M. Christophe CLEMENCE, et Mme Marie-Cécile VERDIER, demeurant ensemble à CLERMONT-FERRAND (63000), 22 boulevard Gergovia.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CANNES.

Pour avis.
Le notaire.

210594

OLA KALA

Société par actions simplifiée

au capital de 1 000,00 €

Siège social : 82 avenue Antonio

Lamaro - 06360 EZE

908 779 192 RCS NICE

AVIS

Aux termes des décisions du 13/12/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 82 avenue Antonio Lamaro - 06360 EZE, au 260 rue de Molpas - 59710 MERIGNIES, et ce à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été mis à jour. Radiation au RCS NICE et immatriculation au RCS LILLE.

210595

AÉROPORTS DE LA CÔTE D'AZUR

Société anonyme à directoire

et conseil de surveillance

Capital 148 000 €

Siège : 19 rue Costes et Bellonte

BP 3331 06206 NICE Cedex 3

RCS NICE 493 479 489

AVIS

Lors du conseil de surveillance qui s'est tenu le 12 décembre 2023, il a été décidé du changement suivant au sein du conseil de surveillance :

Membre sortant : Monsieur Emilio ZITO
Membre entrant par cooptation :
Monsieur Antoine CAVAILLE.
Pour avis.



210645

SCP « ELODIE PERRIN - AUDREY PAGÈS - CÉCILE CARRERAS- DEVOT »

Notaires

117 promenade des Anglais

06200 NICE

AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Par acte authentique reçu par Maître Elodie PERRIN en date du 20/12/2023 :

Monsieur Jacques, Maurice, Crescentino TIBERI, retraité, et Madame Danielle, Louise LATAPIE-GAYE, retraitée, demeurant ensemble à NICE (Alpes-Maritimes) 4 avenue Valéry Giscard d'Estaing, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de NICE (Alpes-Maritimes) le 7 juillet 1979, non modifié depuis,

Ont décidé d'aménager leur régime matrimonial, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du code civil. Adoption la stipulation suivante : Monsieur TIBERI déclare mettre en communauté l'immeuble (maison d'habitation) dont il est propriétaire, savoir : A NICE (Alpes-Maritimes) 4 avenue Valéry Giscard d'Estaing (anciennement 4 route de Grenoble), cadastrée section NY numéro 61.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

210601

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

BENOIT BOURDEAU PATRIMOINE SCI au capital de 1 000 € euros 4 che du Peyronnet, 06500 MENTON RCS NICE 504 528 696. Aux termes d'une AGE du 11/12/2023, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social à : Le Plat, 23120 VALLIERE. Gérant : Monsieur Benoît BOURDEAU demeurant 57 Grande rue, 23200 AUBUSSON. Radiation au RCS NICE, réimmatriculation au RCS GUERET.

210602

AVIS DE DISSOLUTION

SODINVEST SASU au capital de 8 000 € euros 866 route Nationale 7, 06270 VILLENEUVE-LOUBET RCS ANTIBES 447 908 658. Par décision de l'associé unique du 15/11/2023, prenant effet ce jour, il a été décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Monsieur Jean-Michel FABRE sis 32 Vieux chemin de Gairaut, 06100 NICE a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Dépôt légal au RCS ANTIBES.

210603

RECTIFICATIF

À l'annonce 210521 parue dans le présent journal du 07/12/2023, il fallait lire : Le président est une présidente : Mme VASSALO Marie, 25 avenue Jean de la Fontaine, 06100 NICE.



210604

CHANGEMENT PARTIEL DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître François PAUL, notaire à NICE, associé de la SELAS dénommée « PAUL & Associés - notaires », titulaire d'un office notarial à la résidence de NICE (Alpes-Maritimes), 23, boulevard Gambetta et à la résidence de Paris (11^{ème}) 145, boulevard Voltaire, CRPCEN 06052, le 14 décembre 2023, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial :

Entre :
Monsieur Patrick Pierre André DUVERGER, retraité, et Madame Josiane MARTY, retraitée, dt ensemble à MOUANS-SARTOUX (06370), 534 chemin du Plan Sarrain.

M. né à PARIS 14^{ème} arrondissement (75014) le 29 août 1950,

Mme née à CARNOT (Algérie) le 23 mars 1949.

Mariés à la mairie de HYERES (83400) le 4 septembre 1971 sans contrat préalable.

Actuellement soumis au régime de la communauté universelle aux termes d'un acte reçu par Maître Marie-Claude LIEGEOIS, notaire à LE CANNET (06110) le 26 avril 2007, devenu définitif par suite de non opposition.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Aux termes de l'acte, les époux ont supprimé purement et simplement la clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.
Le notaire.

210605

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/11/2023, il a été constitué une SAS dénommée : WAKALAR PRODUCTION. Capital : 2 000 € euros. Siège : 26 avenue Jean Médecin, 06000 NICE. Objet : Production, organisation de spectacle et event. Président : Monsieur Abdelmonem BOUKESRA demeurant à 26 avenue Jean Médecin, 06000 NICE Transmission des actions : La cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la société. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

210606

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

FACE CONTROL SARL à associé unique au capital de 1 000 € euros route du Col Saint Raphael, Quartier Les Pauves, 06260 PUGET-THENIERS RCS NICE 910 892 611. Aux termes d'une AGE du 15/12/2023, prenant effet le 15/12/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 2732 route Nationale 7, 06270 VILLENEUVE-LOUBET. Gérant : Madame Marina GUERRERO RUBIO demeurant route du Col de Saint Raphael, 06260 PUGET-THENIERS, à compter du 22/02/2022. Mention au : RCS ANTIBES. Pour avis. Le représentant légal.



210607

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/12/2023, constitution d'une SPFPL dénommée : SPFPL DE VETERINAIRES GUILLUY
Capital : 3 000 € euros
Siège : 1190 chemin de Vallauris, 06160 JUAN-LES-PINS

Objet : La prise de participation, la souscription et l'exercice de tous droits attachés à la détention de parts ou d'actions de sociétés d'exercice libéral de vétérinaires ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de la profession vétérinaire, la gestion de participation ainsi que l'animation, le contrôle et la direction de sociétés ou groupements visés ci-dessus ; toutes activités accessoires en relation directe avec son objet et destinées exclusivement aux sociétés ou groupements dont elle détient des participations ; et plus généralement, toutes opérations civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social.

Gérant : Madame Aurélie GUILLUY demeurant 1190 chemin de Vallauris, 06160 JUAN-LES-PINS

Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.

Pour avis.
L'associé unique.

210608

SARL HORACE

SARL au capital de 10 000 €

Siège social : 71 bd de l'Observatoire,

06300 NICE

891 877 839 RCS NICE

AVIS

L'AGE du 1^{er}/11/2023, a décidé à compter de cette date de :

- Transformer la société en SCI, sans création d'un être moral nouveau, conserver gérant M. CAVAGLIONE Gérard, demeurant 71 boulevard de l'Observatoire, 06300 NICE.

- Nommer co-gérant M. CAVAGLIONE Horace, demeurant 15 rue Lympia, 06300 NICE.

- Modifier la dénomination qui devient : HORACE

- Modifier l'objet qui devient : Acquisition, administration et exploitation, par bail, location ou autrement de biens et droits mobiliers et immobiliers et de tout immeuble bâti dont la société pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Accès aux assemblées et vote : Tout associé peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants, et soumise à agrément dans les autres cas.

- Transférer le siège social au 15 rue Lympia, 06300 NICE.

Modification du RCS NICE.

210610

CEDIAL

SASU au capital de 3 000 €

3146 av des Diables Bleus, 06360 EZE

RCS NICE 824 940 043

AVIS

Par décision de l'associé unique du 07/11/2023, prenant effet le 1^{er}/01/2024, il a été décidé de changer l'objet social à : Prestations de conseil et accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés et activités connexes ou liées ; conseil en stratégie, organisation, management, gestion, coaching personnalisé, formation auprès des entreprises et/ou des particuliers. Validation : RCS NICE.

210634

A.A.R.P.I. MONTAGARD & ASSOCIES

Avocats aux barreaux de NICE et de PARIS
Bureau à CANNES (06400) 1 rue de Suffren

HOTEL NEGRESCO

Société par actions simplifiée au capital de 450 625 €
Porté à 1 472 725 €

Par l'effet de la fusion visée ci-après
Siège social : 37, promenade des Anglais, 06000 NICE
RCS NICE 957 810 146

AVIS

I-AVIS DE FUSION ET D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'un procès-verbal en date du 18 décembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société HOTEL NEGRESCO a approuvé :

- Les rapports du commissaire à la fusion, le cabinet GESTION France ENTREPRISES, du 13 novembre 2023,

- Le rapport du cabinet ERNST & YOUNG, spécialement mandaté et relatif à l'examen limitée sur l'état comptable intermédiaire arrêté au 31 août 2023,

- La division par dix (10) du nominal de l'action afin de ramener la valeur nominale de chaque action à soixante-dix centimes (0,70 Euros) et de multiplier par dix (10) le nombre des actions composant le capital social qui passera ainsi de 64 375 actions à 643 750 actions, suivi de l'échange de dix (10) nouvelles actions de soixante-dix centimes (0,70 Euros) de nominal contre une (1) action ancienne de sept euros (7,00 Euros) de nominal

En conséquence, l'article 6 des statuts relatifs au capital social a été modifié comme suit :

Article 6 - Capital social
Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de 450 625 Euros divisé en 64 375 actions de 7 Euros chacune, entièrement libérées,

Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à la somme de 450 625 Euros divisé en 643 750 actions de 0,70 Euros chacune, entièrement libérées.

Les associés ont approuvé le projet de fusion établi par acte sous signature privée en date du 13 novembre 2023, aux termes duquel la société SAS IMMOBILIERE DE L'HOTEL NEGRESCO, société par actions simplifiée au capital de 484 785 Euros, dont le siège social est 37, promenade des Anglais à NICE (06000), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NICE sous le numéro 958 808 354 a fait apport, à titre de fusion, à la société HOTEL NEGRESCO de la totalité de son actif évalué à 2 613 785,17 Euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 26 028,39 Euros, la valeur nette des apports s'étant donc élevée à 2 587 756,78 Euros, le rapport d'échange des droits sociaux

retenu est d'1 action de la société SAS IMMOBILIERE DE L'HOTEL NEGRESCO pour 56 actions de la société HOTEL NEGRESCO.

La fusion est devenue définitive le 18 décembre 2023 ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société SAS IMMOBILIERE DE L'HOTEL NEGRESCO en date du 18 décembre 2023 et du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société HOTEL NEGRESCO en date du 18 décembre 2023, la société SAS IMMOBILIERE DE L'HOTEL NEGRESCO se trouvant dissoute à cette date de plein droit du fait de la fusion.

En conséquence de l'augmentation de capital, l'article 6 des statuts relatifs au capital social a été modifié comme suit :

Article 6 - Capital social
Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de 450 625 Euros divisé en 643 750 actions de 0,70 Euros chacune, entièrement libérées.

Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à la somme d'un million quatre cent soixante douze mille sept cent vingt cinq Euros (1 472 725 Euros) divisé en 2 103 950 actions de 0,70 Euros chacune, entièrement libérées.

II-AVIS DE RÉDUCTION DU CAPITAL

Aux termes d'un procès-verbal en date du 18 décembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société HOTEL NEGRESCO a décidé la réalisation d'une réduction du capital social non motivée par des pertes pour un montant 3 500 Euros par annulation des 5 000 actions de 0,70 Euros reçues à la suite de l'absorption de la SAS IMMOBILIERE DE L'HOTEL NEGRESCO, qu'elle ne souhaite pas conserver et a conféré tous pouvoirs au conseil d'administration pour constater la réalisation définitive de la réduction du capital social ou y renoncer.

Le procès-verbal de cette assemblée générale extraordinaire sera déposé au greffe du tribunal de commerce de NICE à l'issue du présent avis.

Pour avis.
Le directeur général.

210638

DORIANE

Société par actions simplifiée
au capital de 393 040 €
Siège social : 31 avenue Jean Médecin,
06000 NICE
331 121 327 RCS NICE

AVIS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2023 :

- Le capital a été augmenté d'une somme en numéraire de 50 614 Euros. L'article 6 "Capital social" des statuts a été modifié en conséquence :

Ancienne mention
Capital : 393 040 Euros
Nouvelle mention
Capital : 443 654 Euros

- Le siège social a été transféré au 8 rue de Russie, 06000 NICE, à compter du 14 décembre.

L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS NICE.
Pour avis.

210640

CABINET CIBELLY MAISTRE ET SOUESME

SARL au capital de 120 000 €
16 rue Cais de Pierlas,
C/O NICE CONTACTS, 06300 NICE
RCS NICE 400 506 507

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'une AGE du 31/07/2023, prenant effet le 31/07/2023, les associés ont décidé d'augmenter le capital de 225 000 Euros.

Nouveau capital : 345 000 Euros par apport en nature.
Validation : RCS NICE.

Offres/Demandes
d'EMPLOI

<https://emploi.petitesaffiches.fr>

210635

A.A.R.P.I. MONTAGARD & ASSOCIES

Avocats aux barreaux
de NICE et de PARIS
Bureau à CANNES (06400)
1 rue de Suffren

SAS IMMOBILIERE DE L'HOTEL NEGRESCO

Société par actions simplifiée
au capital de 484 785 Euros

Siège social : 37, promenade des
Anglais, (06000) NICE
RCS NICE 958 808 354

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 décembre 2023, les associés de la société SAS IMMOBILIERE DE L'HOTEL NEGRESCO ont approuvé :

- Les rapports du commissaire à la fusion, le cabinet GESTION France ENTREPRISES, du 13 novembre 2023,

- Le rapport du cabinet ERNST & YOUNG, spécialement mandaté et relatif à l'examen limitée sur l'état comptable intermédiaire arrêté au 31 août 2023,

- Le projet de traité de fusion établi sous signature privée en date du 13 novembre 2023 et portant fusion par absorption de leur société par la société HOTEL NEGRESCO, société par actions simplifiée au capital de 450 625 Euros, dont le siège social est 37 promenade des Anglais, (06200) NICE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NICE sous le numéro 957 810 146.

L'assemblée a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société SAS IMMOBILIERE DE L'HOTEL NEGRESCO, le passif de cette société étant intégralement pris en charge par la société HOTEL NEGRESCO et les actions émises en augmentation de son capital par la société HOTEL NEGRESCO étant directement et individuellement remises aux associés de la société SAS IMMOBILIERE DE L'HOTEL NEGRESCO, à raison de 56 actions de la société HOTEL NEGRESCO pour 1 action de la société SAS IMMOBILIERE DE L'HOTEL NEGRESCO.

L'assemblée générale extraordinaire de la société HOTEL NEGRESCO, en date du 18 décembre 2023, ayant approuvé le traité de fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de la société SAS IMMOBILIERE DE L'HOTEL NEGRESCO sont devenues effectives à cette date.

Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au registre du commerce et des sociétés de NICE.
Pour avis.

210636



VILLE DE CONTES

AVIS

Renforcement du droit de préemption urbain sur l'ensemble du périmètre de ce droit.

Par délibération en date du 12 décembre 2023, le conseil municipal de la commune de CONTES a décidé de renforcer le droit de préemption urbain sur l'ensemble du périmètre de ce droit.

Cette délibération peut être consultée en mairie.

Contes, le 19 décembre 2023
Le Maire, F. TUJAGUE.

210637

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/12/2023, il a été constitué une SCI dénommée : ARMGAGE

Capital : 1 000 Euros
Siège : 45 rue Georges Clemenceau, Le Valcourt 06400 CANNES

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers.

Gérant : Madame Rita BARTASIENE demeurant Bebru street 14, 08112 VILNIUS LT - Lituanie

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément donné par la gérance (En cas de co-gérance : Les deux gérants statutaires conjointement le cas échéant, ou un seul gérant statutaire en cas de décès ou de retrait de l'autre gérant statutaire), conformément au second alinéa de l'article 1861 du code civil.

Durée : 99 ans.
Immatriculation : RCS CANNES.

210597



SCI LES BAUGES

SCI en liquidation
au capital de 1 524,49 €
2200 Grand boulevard de Super Cannes,
Lieu dit Les Bauges Quartier
Les Maures, 06220 VALLAURIS
RCS ANTIBES 383 222 841

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une AGE du 13/11/2023, il a été décidé : D'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur Madame Dominique AMAUDRUZ, demeurant 26 bd des Moulins, 98000 MONACO pour sa gestion et de le décharger de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 13/11/2023. Radiation au RCS ANTIBES.

AGEHOTEL 31^e
ALIMENTATION • HÔTELLERIE • RESTAURATION
le Salon Professionnel à taille humaine
4 - 6 FÉVRIER 2024
Palais des Expositions • NICE
www.agehotel.com

France services
Besoin d'aide pour votre demande de carte grise ?

210609

CH INTERNATIONAL
SAS au capital de 1 000 € en liquidation
Siège social : 60 av de Nice,
06800 CAGNES-SUR-MER
843 946 617 RCS ANTIBES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO du 30/11/2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. GUISSANI Patrick, demeurant 55 impasse du Vallon, 83340 LE CANNET-DES-MAURES pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce ANTIBES.

Radiation au RCS ANTIBES.

210611

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/12/2023, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : OCTETS-SOLUTIONS
Objet social : Conseil, service et expertise en informatique, acquisition et revente de matériel, logiciel et licences, location de matériel, support et maintenance sur des produits informatiques. Conseil et service informatique (équivalent ESN)

Siège social : Les Aqueuducs bâtiment 3 535 route des Lucioles SOPHIA-ANTIPOLES 06560 VALBONNE.

Capital : 2 000 €uros
Durée : 99 ans
Gérance : M. FOUCRAY Hugues, demeurant 22B av. du Marechal Joffre 06480 LA COLLE-SUR-LOUP
Immatriculation au RCS GRASSE.

210612

AVIS

La location-gérance portant sur le fonds de commerce de restaurant situé à ANTIBES (06600) - L'Olympie-Centre Commercial d'Antibes - 50 voie Fischer confiée par acte SSP du 23/02/2022 par IL RISTORANTE LG, SAS au capital de 2 514 160 €uros ayant son siège social 4 rue de l'Espoir 59260 LEZENNES, 529 063 620 RCS LILLE METROPOLE, à IL RISTO FRANCE ANTIBES, SARL au capital de 7 500 €uros ayant son siège social 4 rue de l'Espoir 59260 LEZENNES, 812 815 389 RCS LILLE METROPOLE prend fin le 15/12/2023.

210613

EXTRAIT D'UN JUGEMENT EN DÉCLARATION D'ABSENCE

Par jugement en date du 21 novembre 2023, décision n°23/183, le tribunal judiciaire de GRASSE, statuant en matière gracieuse, après débats en chambre du conseil, par jugement contradictoire, susceptible d'appel et en premier ressort, a déclaré l'absence de M. Marcel Albert Ernest COTTON, né le 21 avril 1953 à SAUSSES (ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE), dont le dernier domicile connu est : 285 chemin des prés, 06410 BIOT et n'ayant pas reparu au lieu de son domicile ou de sa résidence, ni donné de ses nouvelles depuis 2011.

Ventes aux
ENCHÈRES
immobilières
encheres.petitesaffiches.fr

210614

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/10/2023, constitution d'une SASU dénommée : SAS POLYSTRAT PEINTURE
Capital : 1 000 €uros.

Siège : 16 avenue des Marronniers, 06670 LA ROQUETTE-SUR-VAR

Objet : La carrosserie - peinture, l'entretien et la réparation de véhicules automobiles légers.

Président: Madame Conception SUPPA épouse STAEELS demeurant à 990 route de Saint-Jeannet, 06640 SAINT-JEANNET

Transmission des actions : Libre tant que la société est unipersonnelle. Si la société devient pluripersonnelle, les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément donné par décision collective à la majorité des 2/3 des actionnaires présents ou représentés.

Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

210615

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/12/2023, constitution d'une SASU dénommée : HOMELITE. Capital : 500 €uros. Siège : 60 bd Guynemer, 06240 BEAUSOLEIL. Objet : Conciergerie Président : Mme Khaliza LLIASSOVA demeurant à 37 rue Clément Roassal, 06000 NICE. Transmission des actions : Libre tant que la société est unipersonnelle. Si la société devient pluripersonnelle, les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément donné par décision collective à la majorité des 2/3 des actionnaires présents ou représentés.

Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

210616

AVIS DE DISSOLUTION

DSC SASU au capital de 5 000 €uros 173 av des Pignatieres, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR RCS ANTIBES 831 714 084. Par décision de l'associé unique du 12/12/2023, prenant effet ce jour, l'associé unique a décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Monsieur Karim ZAGGAR sis 173 avenue des Pignatieres, Bat le Verdun, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé chez le liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Dépôt légal au RCS ANTIBES.

210617

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

KINECEA SCM au capital de 2 000 €uros. Siège social : 8, rue du Docteur Féraud, 06800 CAGNES-SUR-MER 900 671 017 RCS ANTIBES. L'AGE du 20/06/2023 a décidé de transférer le siège social 9, rue du Docteur Féraud, 06800 CAGNES-SUR-MER, à compter du 20/06/2023. Mention au RCS ANTIBES.

PA
ALPES-MARITIMES
Tél. : 04 93 80 72 72

210618

HENEIRA

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : Les Hameaux du Soleil,
22 all des Eucalyptus,
06270 VILLENEUVE-LOUBET
918 582 081 RCS ANTIBES

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'AGE du 15/12/2023 a décidé de transférer le siège social 9, rue du Docteur Féraud, 06800 CAGNES-SUR-MER à compter du 15/12/2023.

Mention au RCS ANTIBES.

210619

PAUL & ASSOCIÉS
NOTAIRES

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Nelly DEUR, notaire à NICE au sein de la SELAS dénommée « Paul & associés - notaires », (Alpes-Maritimes), 23, boulevard Gambetta, CRPCEN 06052, le 13 décembre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle :

Entre :
M. Jean-Michel EMPORTES, retraité, et Mme Martine Mercédès Georgette PUCCINI, retraitée, dt ensemble à NICE (06100), 37 A boulevard Gorbella.
M. né à SAINT-MAMET (31110) le 20 avril 1949,
Mme née à NICE (06000) le 27 août 1952. Mariés à la mairie de NICE (06000) le 28 juin 1976 sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Maître DE POUPLIQUET DE BRESCHANVEL, notaire à NICE, le 21 juin 1976.

Avec clause d'attribution intégrale de communauté au survivant des époux.
Apport de biens propres de Mme : Lots n°1070,1084 d'un immeuble sis à NICE (06100), 37 bd Gorbella, cadastré ED 448 ldt 37 bd Gorbella, évalué à 180 000 €uros.
Apport bien propre de M. : Une propriété sise à SAINT-MAMET (31110), 6 bd Gascogne, cadastrée AB 517, ldt 6 bd Gascogne.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.
Le notaire.

210584

NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

EASY LOVE GROUP SARL au capital de 706 080 €uros 1681 che du Malvan, 06570 SAINT-PAUL-DE-VENCE RCS ANTIBES 537 550 501. Par acte du 30/09/2023, prenant effet le 30/09/2023, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire STB AUDIT, SAS, 501 641 153 RCS CRETEIL sis 5 place des Marcellais, 94220 CHARENTON-LEPONT pour un mandat de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'AGE statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2029. Validation : RCS ANTIBES.


DÉPOSEZ
vos annonces à :
annonces@petitesaffiches.fr

210620

AVIS DE DISSOLUTION

RIVAGE SASU au capital de 500 €uros 13 av des Antheims, 06200 NICE RCS NICE 810 821 108. Par décision du président du 17/12/2023, prenant effet le 18/12/2023, l'associé unique a décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Monsieur Pierre HASDENTEUFEL sis 13 av des Antheims, 06200 NICE a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Dépôt légal au RCS NICE. **Pour avis. Le représentant légal.**

210621

CLÔTURE DE LIQUIDATION

RIVAGE SASU en liquidation au capital de 500 €uros 13 av des Antheims, 06200 NICE RCS NICE 810 821 108. Par décision du président du 18/12/2023, il a été décidé : D'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur Monsieur Pierre HASDENTEUFEL, demeurant 13 av des Antheims, 06200 NICE pour sa gestion et de le décharger de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 18/12/2023. Radiation au RCS NICE.

210622

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCM DEPECKER DUHAMEL REVEL GROILLIER société civile de moyen au capital de 400 €uros en liquidation. Siège social : 1 square Rastigny, Le Mas de Rastigny, entrée D, 06130 GRASSE 321 406 597 RCS GRASSE

Par décision du 30 juin 2023, les associés, statuant au vu du rapport du liquidateur ont :

- Approuvés les comptes de liquidation ;
- Donné quitus au liquidateur Madame GROILLIER-BARTHES Dominique demeurant 81 chemin des Poissonniers, Villa 24, 06130 GRASSE et l'ont déchargé de son mandat ;
- Décidé la répartition du solde et de la liquidation ;
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés RCS GRASSE.

Pour avis.

210623

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique reçu par Me Florence TARTAS, notaire à VALLAURIS (06220) du 07/12/2023, enregistré à la recette de GRASSE, le 11/12/2023, dossier 2023 00020180, référence 0604P62 2023 N 0200 ROSEKIVL, SARL à associé unique au capital de 5 000 €uros, 15 av du Midi, 5 avenue Verdun, 06220 VALLAURIS, 813 084 563 RCS ANTIBES A cédé à : LAKABOSS, SARL à associé unique au capital de 1 000 €uros, 15 av du Midi, 5 avenue de Verdun, 06220 VALLAURIS 981 956 865 RCS ANTIBES ; Un fonds de commerce de vente de chocolats sous l'enseigne "LEONIDAS" sis 15 av du Midi, 5 avenue Verdun, 06220 VALLAURIS. Ladite cession a eu lieu moyennant le prix principal de 100 000 €uros. L'entrée en jouissance a été fixée au 07/12/2023. Les oppositions éventuelles seront reçues dans les dix jours de la dernière date des publications légales chez Me Florence TARTAS - 3 avenue de Belgique, 06220 VALLAURIS (France).

210625

TOM TOM

Société civile immobilière
au capital de 15 000 € en liquidation
Siège social :
93 chemin du Val de Cagnes
06800 CAGNES-SUR-MER
515 144 822 ANTIBES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision d'assemblée générale extraordinaire du 30/09/2023, il a été décidé : D'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, Monsieur Thierry MAMOLA demeurant 93 chemin du Val de Cagnes - 06800 CAGNES-SUR-MER pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2023. Radiation sera faite au RCS ANTIBES
Pour avis.

210626

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

G.E.K.A IMMO SCI au capital de 1 525 €uros - 39 av Aimé Martin, Terrasses Baie Des Anges, 06200 NICE - RCS NICE 438 794 513 - Aux termes d'une AGE du 10/09/2023, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 1650 corniche Fahnestock, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. Gérant : Madame Karine GUELPA demeurant 1650 corniche Fahnestock, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR, à compter du 10/09/2023. Mention au : RCS ANTIBES. **Pour avis. Le représentant légal.**



HEBDOMADAIRE PAPIER + NUMÉRIQUE

42 EUROS / AN

ABONNEZ-VOUS
abonnement@petitesaffiches.fr

LE MÉDIA PARTENAIRE JURIDIQUE DE VOTRE DÉVELOPPEMENT

210627

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/12/2023, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : EZEL
Objet social : L'acquisition de biens immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, la location ou autrement desdits immeubles.
Siège social : 56, route du Val de Gorbio, 06500 MENTON.
Capital : 40 000 €uros
Durée : 99 ans
Gérance : M. KARSANDI Nuri, demeurant 56, route du Val de Gorbio, 06500 MENTON.
Clause d'agrément : Cessions libres entre associés. Cessions soumises à agrément dans les autres cas.
Immatriculation au RCS NICE.

210628

SAMF

SAS au capital de 5 000 €
Siège social : 20 route du Mont Agel
06320 CAP-D'AIL
844 367 631 RCS NICE

AVIS

Le 02/10/2023, l'associé unique a décidé de :
- Nommer de directeur général M. TRIQUX ERIC, demeurant 51 chemin de la Croix Villa Rock Agel 06320 LA TURBIE, à compter du 02/10/2023.
Mention au RCS NICE

210629

VINTAGE & CREATIONS

SAS au capital de 5 000 €
117 bd de Cessole, 06100 NICE
RCS NICE 840 730 659

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aux termes d'une AGO du 19/12/2023, prenant effet le 20/12/2023, il a été décidé de révoquer Monsieur Corentin BRETONNIERE DE CHECQUE de sa qualité de directeur général, à compter du 19/12/2023, prenant effet le 20/12/2023. Validation : RCS NICE. **Pour avis. Le président directeur général.**

210631

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

Suivant acte SSP en date du 1^{er}/12/2023, la SARL MD, représentée par Madame Julie FOGGIA en sa qualité de gérant, dont le siège social est 1, place Guynemer, 06600 ANTIBES. Immatriculée au RCS ANTIBES 433 278 819 00019, a mis fin à la location-gérance à la SARL MT dont le siège social est 1, place Guynemer, 06600 ANTIBES. Immatriculée au RCS ANTIBES 822 897 682, du fonds de commerce de brasserie restaurant, sis et exploité 1 place Guynemer, 06600 ANTIBES dénommé CHEZ VICTOIRE.
Pour avis.



210630



Business Corner
67, avenue des Massettes
CS70157 -73191
CHALLES-LES-EAUX CEDEX

AVIS

SATORIZ NICE société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée au capital de 100 000 €uros porté à 300 000 €uros

Siège social : Résidence EOZ, 37 avenue Auguste Verola, 06000 NICE 819 924 523 RCS NICE
L'AGE du 15/12/2023 des associés,
- A décidé d'augmenter le capital social de 200 000 €uros pour le porter à 300 000 €uros, par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société ; les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence,
- Statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du code de commerce, a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la société. Monsieur Adren QUILLET, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par :

Président de la société : La SAS HOLDING GROUPE SATORIZ, au capital de 3 000 000 €uros, siège social Zone Industrielle du Vernay 100 allée des Frères 73460 SAINTE-HELENE-SUR-ISERE, 377 505 524 RCS CHAMBERY, représentée par la société SATOQAP HOLDING, sa présidente, elle-même représentée par Monsieur Adren QUILLET, son gérant.
Pour avis. Le président.

210632

FCS ASSOCIES

SELARL au capital de 3 000 €
Siège social : 2 av Auber, 06000 NICE
752 024 984 RCS NICE

AVIS

L'AGE du 25/09/2023 a décidé de :
- Prendre acte de la cessation des fonctions de gérant de Mme SOUARD Sandrine, à compter du 25/09/2023.
Mention au RCS NICE.



210633

SOCIETE NOUVELLE INTERNATIONAL HOUSE CENTRE DE LANGUES RIVIERA

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 €
Siège social : 14 boulevard du 21^{ème}
Régiment d'Aviation, 54000 NANCY
890 204 399 RCS NANCY

AVIS

Personnes habilitées à engager la société :

Présidente : La société HESIO CONSEIL société par actions simplifiée au capital de 1 100 €uros, dont le siège social est sis à NANCY (54000), 14 boulevard du 21^{ème} Régiment d'Aviation, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANCY sous le numéro 530 379 767, elle-même représentée par son président, Monsieur Julien BENEDIC,
Directeur général : Monsieur Julien BENEDIC demeurant à NANCY (54000), 10 place de la Carrière

Par décision du 12 décembre 2023, l'associée unique a décidé :

De transférer le siège social de NANCY (54000), 14 boulevard du 21^{ème} Régiment d'Aviation au 25/27 rue Rossini à NICE (06000) à compter du 1^{er} janvier 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

Et de nommer pour une durée de six exercices sociaux en qualité de commissaire aux comptes :

Titulaire : Monsieur Alpha NIANG domicilié professionnellement à NANCY (54000), 1 rue des Bégonias,

Suppléant : La société DCS AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €uros dont le siège social est sis à LUDRES (54715), 359 avenue Charles Choné, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANCY sous le numéro 798 795 860.

En conséquence, la société qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANCY sous le numéro 890 204 399 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NICE.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis.

LES PETITES AFFICHES DES ALPES-MARITIMES

Société Nouvelle des Petites Affiches des Alpes-Maritimes
R.C. NICE 957 808 306 B
ISSN 1268 - 4031

Siège social, administration, rédaction, publicité :
Place du Palais, 17 rue Alexandre Mari, 06300 NICE
Tél. : 04 93 80 72 72
Fax : 04 93 80 73 00

E-mail : annonces@petitesaffiches.fr
Site Internet : www.petitesaffiches.fr
Reconnu IPG - Information Politique et générale au sens de l'article 39bis A du code général des impôts.

Directeur de la publication : JM CIAIS
Commission paritaire n° 0728 I 79757
ABONNEMENT 1 AN : 42 € T.T.C.
Prix HT du caractère par Arrêté ministériel. Pour l'année 2023, le prix du caractère est de 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes.

Trulli Imprimerie
120 chemin du Moulin de la Clue,
06140 VENCE
Tél. 04 93 58 32 42
DÉPÔT LÉGAL DÉCEMBRE 2023
Photo de Une : ©DR

DOISNEAU : La poésie du quotidien

Avec l'exposition consacrée à Robert Doisneau, le Musée de la Photographie Charles-Nègre de Nice nous reporte vers des années que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître, et les générations un peu plus anciennes non plus... Il faut d'abord surmonter un a priori, celui des clichés vus et re-vus, beaucoup étant devenus célèbres et même iconiques, comme le fameux « *Baiser de l'Hôtel de Ville* » qui a fait le tour du monde et symbolise Paris et son art de vivre. Nombreux furent édités en livres, cartes postales. Commande pour des reportages de magazines ou travail personnel de l'artiste, ils constituent le Panthéon imaginaire d'une époque révolue. Dans l'objectif de Doisneau, les policiers portent encore des capelines qui les font ressembler à des hirondelles et les gamins à bérét jouent sans surveillance dans les rues.

On mesure combien de l'eau a depuis coulé sous le pont Mirabeau...

Cependant, on ne se lasse jamais des photos de ce maître du noir et blanc, qui offre avec drôlerie et poésie une vision de la vie d'un réalisme optimiste. Outre leur intérêt artistique, elles permettent de comparer notre époque à celle que l'œil aiguisé de Doisneau a saisi, immortalisé. Le contexte n'est plus le même, le décor urbain s'est rafraîchi, la mode et les comportements ont changé.

Drôle et tendre

En humaniste, il capte des scènes de rue cocasses, charmantes, avec leur lot d'amoureux s'embrassant, d'enfants espiègles, de personnages atypiques. Le cadrage, la discipline qu'il s'imposait explique ces rendus qui touchent directement le cœur.

Robert Doisneau est connu et apprécié aux États-Unis avant même d'y avoir mis les pieds. Ses photos sont entrées très tôt au musée. En



1948, déjà, il expose avec Brassai, Ronis, Izis, à la Galerie Photoleague sous le titre « *French Photographer's today* ». Outre-Atlantique ses tirages encore en *black and white* sont déjà perçus comme des œuvres d'art.

À Nice, on verra également des montages et collages moins connus, et des photos... en couleur, ce qui est assez inattendu. Car c'est seulement en 1960, époque reine du technicolor au cinéma, que le photographe ethnographique traversera l'Atlantique pour saisir sur des pellicules couleurs l'univers des riches retraités

autour des golfs et des piscines à Palm Spring. Bouées cygnes, véhicules de luxe, tons flashy, robes pastel... Pour le magazine américain *Fortune*, il réalise un portrait kitsch et esthétique d'une planète artificielle créée pour de grands enfants, aux couleurs surfaites, sortie de la terre stérile du Colorado.

Des clichés dont l'intérêt dépasse largement le reportage et que l'on regarde aujourd'hui avec intérêt et amusement, comme l'aurait aimé Doisneau.

Marie LESIMPLE



De gauche à droite : le graphisme élégant met en valeur cette Renault d'avant guerre - Un montage-collage - Un policier à capeline.